



**COMMUNICATION DES INFORMATIONS
PRÉCONTRACTUELLES AU CONSOMMATEUR**

Articles L. 121-17 et L. 121-18 du code de la consommation

En application des articles L. 121-17 et L. 121-18 du code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe.

CENTURY 21 MI ADOUR,

S.A.R.L MALAYA sise au 12 place Jean Jaurès, le Sablar à Mont de Marsan (40000)

Tel : 05 58.75.58.08; Télécopie : 05.58.75.53.95

E-mail : mi-adour@century21france.fr

Agent immobilier

Titre obtenu en France

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972

Inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le n° 520 699 752 00017

Dont le n° individuel d'identification à la TVA est FR 520699.752

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4001 2018 000 029 702 délivrée par la préfecture des Landes, 26 rue Victor Hugo à Mont de Marsan (40000).

Carte portant la mention « Transaction Immobilière » garantie par GALIAN, 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS pour un montant de 120 000€ contrat couvrant les zones géographiques suivantes : France.

Carte portant la mention « Gestion Immobilière » garantie par GALIAN, 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS pour un montant de 140 000 € contrat couvrant les zones géographiques suivantes : France.

Titulaire du compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n° 00070779757 ouvert par la Crédit Agricole de Mont de Marsan.

Assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de GALIAN, 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS sous le n° de police 42431 V Contrat couvrant les zones géographiques suivantes : France.

Caractéristiques essentielles du service et modalités d'exécution :

Promouvoir le bien (affichage vitrine, apposition d'un panneau « à vendre », mailings de proximité, parution sur Internet...), le faire visiter, rendre compte périodiquement des actions entreprises, établir tous actes sous seing privé aux prix, charges et conditions du mandat)

Conditions générales :

Le mandataire s'engage à tout mettre en œuvre pour mener à bien sa mission. A cette fin, le mandant s'engage à fournir tous documents et informations utiles au mandataire, lui assurer les moyens de visiter le bien et ratifier tout acte sous seing privé aux prix, charges et conditions du mandat

Durée du contrat et conditions de résiliation :

Le mandat de vente est conclu pour une durée de 15 mois.

Toutefois, passé un délai de trois mois irrévocable à compter de sa signature, il pourra être dénoncé à tout moment, par l'une ou l'autre des parties. La partie qui entend y mettre fin devra en aviser l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet au terme d'un délai de 15 jours, pendant lequel chacune des parties reste liée par les engagements conclus dans le mandat.

Prix du service et modalités de paiement :

Le consommateur reconnaît que le barème d'honoraires du professionnel lui a été remis.

Informations relatives au droit de rétractation :

Dans le cadre d'un mandat conclu hors établissement et en application des dispositions des articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation, le mandant dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires sans avoir à motiver sa décision pour renoncer à son engagement. Ce délai court à compter du lendemain du jour de la signature du mandat.

Si les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au mandant dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L. 121-17 du code de la consommation, ce délai de rétractation est prolongé de douze mois.

Toutefois, lorsque la délivrance de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le mandant a reçu ces informations.

Le mandant informe le mandataire de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai de rétractation le formulaire de rétractation ci-joint ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le mandant.

Si le mandant souhaite que l'exécution du présent mandat commence avant la fin du délai de rétractation, le mandataire doit recueillir sa demande expresse sur papier ou sur support durable. Dans ce cas et à condition que le mandant ait préalablement et expressément renoncé à son droit de rétractation, ce droit ne pourra être exercé si le mandat est pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation.

En toute hypothèse, le mandataire ne pourra percevoir aucun paiement ou contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du mandant, avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la signature du mandat.

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française et la juridiction compétente sera le Tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan.

Le consommateur reconnaît que la présente fiche d'informations lui a été communiquée avant la conclusion de tout mandat.

Fait à

, le

Le professionnel (signature)

Le client (signature)

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat

- À l'attention de l'agence CENTURY 21 MI ADOUR, sise à Mont de Marsan, le Sablar 12 place Jean Jaurès.
- Tel : 05 58.75.58.08
- Mail : mi-adour@century21france.fr

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de service (*) ci-dessous

— Commandé le (*)

— Nom du (des) consommateur(s)

— Adresse du (des) consommateur(s)

— Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

— Date

(*) Rayez la mention inutile

Barème d'honoraires Transaction

Honoraires applicables pour les mandats signés à partir du 01 Octobre 2020

Prix net vendeur	Honoraires TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5000 €
De 50 001 à 80 000€	9.5%
De 80 001€ à 135 000€	8.5%
De 135 001€ à 160000€	7.5%
De 160 001€ à 215 000€	6.5%
De 215 001€ à 300 000€	6%
≥ 300 001€	5.5%

Les prix affichés s'entendent en euros. Les honoraires d'agence s'entendent TTC.

**Tva au taux légalement en vigueur actuellement de 20%*

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier,

le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial

Exemple de calcul : pour un prix de vente de 150 000€ net vendeur : $150\,000 \times 7.5\% = 11\,250$ €

**Les estimations en cas de séparation ou de succession sont facturées
200 € TTC remisables sur les honoraires en cas de vente**

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	$\frac{3}{4}$ du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	$\frac{1}{4}$ du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERTS
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	$\frac{3}{4}$ du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	$\frac{1}{4}$ du loyer mensuel avec charges Sous réserve du plafond fixé par la réglementation en vigueur

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Century21 Mi Adour

Barème

PRESTATIONS INCLUSES	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	
En % TTC de l'encaissement Tx de TVA en vigueur	8.52 %	9.52 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	
Révision des loyers	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

GARANTIES SUPPLEMENTAIRES :

Garantie Lovers impayés et Détériorations immobilières :2.30% sur la totalité des sommes à encaisser et selon la périodicité prévue

Honoraires de location commerciale : 10% TTC du montant du loyer annuel partagé par moitié à la charge de chacune des 2 parties.

Honoraires de location pour garage : 15% TTC du montant du loyer annuel partagé par moitié à la charge de chacune des 2 parties

Assurance multirisque PNO : cotisation annuelle : 69€ TTC pour les appartements
121€ TTC pour les maisons de moins de 200 m2
Ces montants de cotisation sont soumis à révision annuelle